

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUIN 2024

**Délibération n°2024.06.108.B**

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision des conclusions de l'étude du Schéma directeur assainissement collectif de GrandAngoulême : sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne**

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024

**Secrétaire de Séance:** François NEBOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **17**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **7**

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY,

**Excusé(s)**: Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024\_06\_108B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Affichage : 03/07/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024**

**DÉLIBÉRATION  
N°2024.06.108.B**

Rapporteur : Monsieur HUREAU

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REVISION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GRANDANGOULEME : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

Pilier : 2  
Ambition : 201  
Enjeux : 20103

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Gestion durable de l'eau pour tous

Un schéma directeur assainissement avait été réalisé de 2018 à 2022 avec restitution d'un rapport de propositions de travaux d'extension, de renouvellement et de réhabilitation du réseau collectif en lien avec le zonage assainissement.

GrandAngoulême souhaite revisiter ses projets en assainissement collectif issus de ce schéma directeur assainissement, non encore entériné définitivement, pour y intégrer notamment les aspects du fonctionnement des infrastructures liés à la consommation en énergie, matériaux, bilan carbone...

En effet, les conditions économiques ont changé.

Face notamment à l'augmentation des coûts énergétiques, des réactifs, des matériaux, une prise de conscience est en marche.

A ce titre, GrandAngoulême a souhaité une relecture des conclusions du schéma directeur, pour y intégrer notamment également les nouvelles solutions techniques et tendances en assainissement collectif et non collectif.

Il ne s'agit donc pas d'une ré-étude du schéma directeur, sauf nouveaux projets d'aménagement signalés par GrandAngoulême, ainsi les hypothèses de développement du territoire et d'évolution des équivalents habitants par commune seront ceux du schéma directeur actuel.

Il faut trouver les meilleures solutions ensemble, GrandAngoulême et ses communes membres, en gardant à l'esprit une certaine cohérence avec les attentes des collectivités.

Une étude complémentaire a donc été confiée à Charente Eaux via un marché à procédure adaptée pour étudier les propositions du cabinet d'études qui avait accompagné GrandAngoulême pour ce schéma directeur assainissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
016-200074827-20240627-2024\_06\_108B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024  
Affichage : 03/07/2024

Elle se décompose en 3 phases :

- Phase 1 d'une durée de 3 mois : actualisation de l'analyse des besoins sur la partie station de traitement des eaux usées ;
- Phase 2 d'une durée de 5 mois : actualisation de l'analyse des propositions d'extension et de raccordements ;
- Phase 3 d'une durée de 2 mois : synthèse.

Le coût de cette étude complémentaire s'élève à 29 700,00 euros HT.

Une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut être accordée pour cette étude complémentaire avec Charente Eaux à hauteur de 50% du montant de cette dernière.

Ainsi, le plan de financement est le suivant :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision des conclusions de l'étude du schéma directeur assainissement collectif de GrandAngoulême : **29 700 euros HT**
- Subvention de 50% (Agence de l'Eau Adour Garonne) : **14 850 euros HT**
- Autofinancement : **14 850 euros HT**

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à signer les documents afférents ;

**D'IMPUTER** les recettes au budget assainissement, chapitre 13 – Nature 13111.

<b>Pour : 20</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024\_06\_108B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024  
Affichage : 03/07/2024